



Technicien Aéronautique d'Exploitation



La référence aéronautique

www.enac.fr →



Devenir Technicien Aéronautique d'Exploitation

Chargé de la préparation et de la planification des vols, du traitement des passagers et du fret, de l'assistance en escale, du planning des équipages... le métier de Technicien Aéronautique d'Exploitation est riche d'intérêt et possède de multiples facettes.

Ce métier s'exerce au sein d'une compagnie de transport aérien ou d'organismes chargés de la gestion commerciale des aéroports (Société gestionnaire d'aéroport et Société d'assistance en escale notamment).

L'ENAC vous propose une formation adaptée aux besoins de cette profession située au cœur des activités du transport aérien.

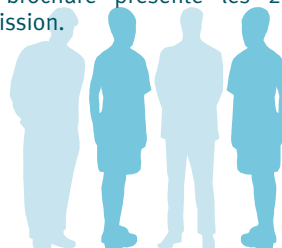


Technicien Aéronautique d'Exploitation 2 voies d'accès

Recrutement sur concours	2
Date du concours	3
Lieux des épreuves	3
Conditions d'admission	3
Épreuves du concours	4
Recrutement sur dossier	4
La formation	5
Le métier	7
S'inscrire aux concours TAE	8
Pour en savoir plus	9

L'admission des élèves Techniciens Aéronautiques d'Exploitation à l'ENAC s'effectue : soit par la voie d'un **concours**, soit par celle d'un **recrutement sur dossier**.

Cette brochure présente les 2 voies d'admission.



Sommaire



RECRUTEMENT SUR CONCOURS

Dates du concours

Épreuves écrites :
6 avril 2012

Épreuves orales :
Les épreuves orales se déroulent en une journée **entre le 23 et le 24 mai 2012.**

Nombre de places offertes

10 places environ seront ouvertes en 2012 pour le recrutement sur concours.

Lieux des épreuves

Les épreuves écrites sont en principe organisées à Paris et à Toulouse.
Les épreuves orales se déroulent à l'ENAC, à Toulouse.

Conditions d'admission

Le recrutement des élèves Techniciens Aéronautiques d'Exploitation est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat scientifique (ou équivalent) au 1^{er} septembre de l'année du concours.

Les épreuves du concours

Le concours de Technicien Aéronautique d'Exploitation comporte des épreuves écrites obligatoires, une épreuve écrite facultative, des épreuves orales obligatoires en français et en anglais.

Épreuves écrites obligatoires :

Épreuves	Durée	Coef.
Sciences (épreuve commune de Maths et Physique)	2 h	1
Résumé de texte	1 h 30	1
Anglais	1 h 30	1

Épreuves écrites facultatives :

Épreuves	Durée	Coef.
Connaissances Aéronautiques	1 h	Bonus

Pour l'épreuve facultative le bonus correspond au nombre de points au-dessus de 10.

Seuls les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites sont convoqués aux épreuves orales.

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20. Tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 10 à l'une des épreuves obligatoires est susceptible d'être éliminé par le jury.

Épreuves orales obligatoires :

Épreuves	Coef.
Entretien avec le jury en français	1
Entretien avec le jury en anglais	1



Le programme des épreuves

SCIENCES

Il s'agit d'une épreuve commune de mathématiques et de physique portant sur le programme en cours de la classe de Terminale S.

RÉSUMÉ DE TEXTE

Cette épreuve consiste à rédiger, en une page environ, le résumé d'un texte technique, en général aéronautique.

ANGLAIS

Cette épreuve est du niveau des classes de Terminale. Elle est conçue de façon à permettre d'apprécier chez le candidat ses connaissances d'anglais pratique sans caractère technique.

CONNAISSANCES AÉRONAUTIQUES

Cette épreuve vise à évaluer la culture aéronautique du candidat : aérodynamique, mécanique du vol, navigation, radionavigation, météorologie, propulseurs, histoire de l'aéronautique ...

ENTRETIENS AVEC LE JURY

Les épreuves orales d'entretien avec le jury permettent d'apprécier la culture générale du candidat, ses connaissances et son intérêt pour les activités du domaine aéronautique, son niveau d'anglais.

RECRUTEMENT SUR DOSSIER

Le recrutement sur dossier s'adresse à des candidats de deux origines :

- candidats présentés par des entreprises travaillant dans le domaine du Transport Aérien,
- candidats individuels justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans après le baccalauréat,
- une bonne connaissance de la langue anglaise est indispensable.

La sélection des candidats s'effectue en 2 étapes. La première sur le dossier. La seconde consiste en un entretien en français et en anglais avec un jury.

Épreuves orales obligatoires :

Épreuves

Entretien avec le jury en français

Entretien avec le jury en anglais

Nombre de places offertes

20 places environ seront ouvertes en 2012 pour le recrutement sur dossier.

Candidats étrangers

Pour le recrutement sur concours ou sur dossier, les candidats étrangers (hors U.E.) devront justifier d'une prise en charge financière garantissant à l'ENAC le paiement du coût de la scolarité et d'une bourse de subsistance.

Ils doivent bien sûr répondre aux conditions d'admission générales.



Faire ses études à l'ENAC

LA FORMATION TECHNICIEN AÉRONAUTIQUE D'EXPLOITATION

La formation ENAC Technicien Aéronautique d'Exploitation est de 7 mois à l'école complétée par un stage d'une durée minimum de 4 semaines.

Cette formation alterne à parts sensiblement égales enseignements généraux du domaine aéronautique et enseignements pratiques.

Circulation aérienne, télécommunications et informations aéronautiques, mécanique du vol, navigation, systèmes de bord, météorologie, opérations aériennes, trafic assistance, réglementation du transport aérien, anglais... sont autant de matières destinées à donner la plus large culture aéronautique à tous les élèves.

Au programme des enseignements pratiques : travaux dirigés d'opérations aériennes et de chargement d'avion, réalisation de préparation de vols et de dossiers météorologiques (sur logiciel spécialisé), rédaction et frappe de plan de vol circulation aérienne et messages de régulation (sur logiciel spécialisé), entretiens en anglais... Quelques conférences professionnelles viennent compléter cette formation dans le but de sensibiliser les élèves aux différentes facettes du métier de Technicien Aéronautique d'Exploitation.

Sauf dérogation particulière pour des professionnels envoyés en formation par l'entreprise de transport aérien qui les emploie, la formation se termine par un stage d'une durée minimum de 4 semaines effectué en entreprise, dans un bureau d'opérations aériennes ou de trafic, dans le cadre d'une convention de stage ENAC/entreprise.

LE DIPLÔME

Cette formation débouche sur la délivrance du diplôme ENAC Technicien Aéronautique d'Exploitation.

Le programme de la formation est conforme aux recommandations de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

L'EMPLOI

Tous les élèves issus de la formation Technicien Aéronautique d'Exploitation sont destinés à travailler pour une compagnie aérienne, une société d'assistance en escale ou un organisme chargé de l'exploitation d'un aéroport. L'ENAC est en contact permanent avec les employeurs du secteur aéronautique, ce qui favorise l'emploi des élèves.

UNE FORMATION PAYANTE

Pour tous les élèves le coût de la scolarité est de : **5 150 €**.

Ce coût s'entend hors frais de subsistance.



L'ENAC un vrai style de vie



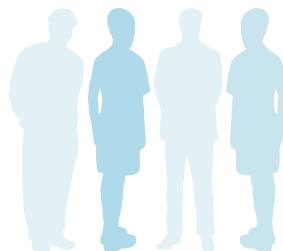
A 15 mn du centre de Toulouse, le campus de l'ENAC s'étend sur un vaste domaine de 20 hectares, au coeur du complexe scientifique de Rangueil.

Là sont implantés les entreprises de pointe et les laboratoires les plus prestigieux : CNES, LAAS, CNRS ...

Espaces verts, terrains de sport, courts de tennis, salle omnisports, practice de golf, théâtre de poche... tout est mis en oeuvre pour vous offrir un cadre de travail de qualité et favoriser votre épanouissement personnel au cours de votre séjour à l'ENAC.

Les nombreuses activités sportives et culturelles proposées par l'école en font un univers riche, ouvert et propice aux échanges avec les élèves des autres formations de l'ENAC. Restaurant libre-service et cafétéria vous accueillent pour les petits déjeuners et les repas.

Regroupés au sein de «l'ASSO», les élèves organisent et participent à de multiples manifestations et activités : Forum Toulouse Technologies, Tournoi des grandes écoles aéronautiques, Air Expo... divers ateliers : photo, aéromodélisme... les clubs d'activités élèves : ski, planche à voile, escalade... et l'aéroclub de l'école sont également à votre disposition.



LE MÉTIER

Technicien Aéronautique d'Exploitation : un rôle essentiel



Le Technicien Aéronautique d'Exploitation peut être employé au sein d'une compagnie aérienne dans le cadre de la préparation, l'exécution et la supervision des vols.

Il prend le titre «d'agent d'opérations».

- Il assiste le commandant de bord dans la préparation du vol et élabore le plan de vol exploitation.

- Au cours du vol, il fournit au commandant de bord les renseignements qui peuvent être nécessaires à la sécurité des vols.

- En cas d'urgence, il déclenche les procédures adaptées.

Le Technicien Aéronautique d'Exploitation peut être également employé au service trafic de l'escale. Il travaille pour une société d'assistance, une société aéroportuaire ou une compagnie aérienne. Il est alors appelé "agent trafic", "coordo" ou "chef avion". Ses principales fonctions sont de :

- Préparer l'arrivée de l'avion, veiller au débarquement des passagers et au débarquement du fret.

- Élaborer les documents trafic : devis de masse et centrage, plan de chargement, NOTOC... qu'il remettra au commandant de bord.

- Gérer les créneaux.

- Superviser et coordonner tous les agents chargés de la préparation de l'avion au sol en vue de son départ à l'heure, de l'embarquement des passagers et le chargement du fret...

- Traiter et envoyer tous les messages liés à un vol.

Le Technicien Aéronautique d'Exploitation peut être également employé à la préparation du planning des équipages. Il est alors appelé "agent de planning".

Le Technicien Aéronautique d'Exploitation peut travailler également dans un bureau d'études. Le travail peut être diversifié : documentation, étude de ligne, étude de la faisabilité d'un vol, statistiques, dépouillement des vols...

Pour l'exercice de ces métiers, la rigueur et d'excellentes connaissances aéronautiques sont nécessaires. A ceci s'ajoutent de très bonnes connaissances de la langue anglaise, le transport aérien ayant par nature un caractère international.





S'inscrire au concours TAE

Inscription par Internet uniquement :

<http://www.enac.fr>

du jeudi 1er décembre 2011 au lundi
16 janvier 2012 minuit.

Aucune inscription ne sera acceptée après
le 16 janvier 2012.

ATTENTION

Avant toute inscription, le candidat devra
s'assurer d'une adresse e.mail valide pour
toute la durée du concours.

> SAISIE ET VALIDATION DES DONNÉES :

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription et un mot de passe confidentiel **par concours** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin du concours. En cas de problème, appeler le : **05 62 17 44 84** de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 tous les jours ouvrables.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours, et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'ENAC.

> DROITS D'INSCRIPTION

Attention : Le paiement des droits d'inscription se fera par le candidat lui-même (sans passer par les secrétariats de lycées).

- Les droits d'inscription au concours TAE 2012 sont de **106 €**.

- Gratuité pour les boursiers du gouvernement français sur présentation d'une photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales. Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription et l'adresser à :

*ENAC, AVIC (Admissions et Vie des Campus)
- Concours TAE*

BP 54005

31055 Toulouse Cédex 4

dans un délai de 7 jours à compter de la date d'inscription (le cachet de la poste faisant foi). Votre inscription ne pourra être validée qu'à réception de votre justificatif.

> MODE DE PAIEMENT CONSEILLE :

- **Paiement par carte bancaire : (carte bancaire de paiement exclusivement).**

Les candidats devront indiquer le numéro de la carte, la date d'expiration (mois, année) les chiffres du cryptogramme situé au dos de la carte. Si le paiement est accepté, votre inscription sera immédiatement validée.



➤ **SI ABSENCE DE CARTE BANCAIRE :**

**- Paiement par chèque bancaire
(un chèque par concours) :**

Le chèque (endossable sur une banque en France) devra être établi à l'ordre de **l'Agent comptable de l'ENAC**.

Le candidat doit indiquer sur le serveur Internet le type de chèque et les nom et prénom du titulaire. Au dos de son chèque, le candidat doit **impérativement** reporter : son nom, son prénom, son numéro d'inscription et le concours ENAC présenté.

Le chèque sera envoyé accompagné de la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

**ENAC, Admissions et Vie des Campus (AViC)
Concours TAE
BP 54005
31055 Toulouse Cedex 4**

dans un délai de 7 jours à compter de la date d'inscription, le cachet de la poste faisant foi. Votre inscription ne pourra être validée qu'à réception de votre paiement. Dans le cas où vous renoncerez à concourir pour quelque motif que ce soit, **aucun remboursement, dédommagement ou report ne sera possible.**

➤ **RECRUTEMENT SUR DOSSIER**

Vous pouvez retirer votre dossier d'inscription sur place à l'ENAC, ou bien en faire la demande par écrit. Le montant des droits d'inscription pour le recrutement sur dossier est de 92 € (non remboursable).

Si vous êtes déclaré admissible par le jury, une convocation vous sera adressée pour l'oral qui aura lieu à Toulouse, **les 23 et 24 mai 2012.**

Date limite de dépôt des dossiers :
jeudi 29 mars 2012

➤ **LES ANNALES DU CONCOURS**

L'ENAC édite les annales du concours des années précédentes. Elles sont téléchargeables sur le site www.enac.fr
Rubrique : Formations

➤ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Vous obtiendrez tout renseignement complémentaire sur le concours et la formation TAE :

- sur le concours et recrutement sur dossier :

➤ **Par internet : www.enac.fr**

➤ **Par courrier à l'ENAC :**

**AViC (Admissions et Vie des Campus) -
Concours TAE**

**7 avenue Edouard Belin - BP 54005
31055 TOULOUSE Cedex 4**

➤ **Par mël : yassine.saoudi@enac.fr**

➤ **Par téléphone :**

auprès de **M. Yassine SAOUDI**

au **05 62 17 44 84**

tous les jours ouvrables,

de **9 h 30 à 12 h 00** et de **14 h 00 à 16 h 00**





Ecole Nationale de l'Aviation Civile

7 avenue Edouard Belin
BP 54005
31055 Toulouse cedex 4
Tél. + 33 (0) 5 62 17 44 84
Fax. + 33 (0) 5 62 17 40 79



La référence aéronautique

www.enac.fr →